

AVIS DE CONCESSION

Directive : 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : Commune d'Enghien-les-Bains, 57 rue du Général de Gaulle, F - 95880 Enghien les bains, courriel : Marchepublic@enghien95.fr

Code NUTS : FR108

Code d'identification national : 21950210100013

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.ENGHIENLESBAINS.FR>

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.maximilien.fr>

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=864232&orgAcronyme=m1i>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=864232&orgAcronyme=m1i>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : CONCESSION RELATIVE A LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Numéro de référence : 9521089ST22-011

II.1.2) Code CPV principal : 79341000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : Le concessionnaire assurera les prestations de mise à disposition des mobiliers à la Commune, les travaux d'installation, de pose et de mise en service de l'ensemble des mobiliers sur le domaine public, le nettoyage et la maintenance préventive et curative des équipements, le renouvellement du matériel s'avérant défectueux, dégradé, détérioré par l'usure ou obsolète, la gestion des espaces publicitaires, la pose des affiches de communication dans les mobiliers.

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

79341000

34928400

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR108

Lieu principal d'exécution : Enghien-les-Bains

II.2.4) Description des prestations : Les prestations comprennent la mise à disposition des mobiliers urbains, les études et travaux nécessaires à leur installation, les prestations de maintenance préventive, curative et de nettoyage, la gestion des espaces publicitaires et la pose des affiches de communication.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Valeur qualitative de l'offre

Valeur financière de l'offre

Valeur développement durable

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée de la concession :

Durée en mois : 144

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : - Une lettre de candidature indiquant son nom commercial et sa dénomination sociale, l'adresse de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET;

- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;

- Une copie des certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale et acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles en application l'article L.3123-2 du Code de la commande publique et de l'arrêté du 22 mars 2019 ;

- Une déclaration sur l'honneur attestant :

1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-11 ;

2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8, sont exacts;

- Si le candidat est en procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, ainsi que tout document attestant qu'il est habilité à poursuivre ses activités pendant la période prévisible d'exécution du contrat de concession.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - Le bilan et le compte de résultat (ainsi que leurs annexes) des trois derniers exercices disponibles, pour l'entreprise candidate et le cas échéant sa maison-mère ;

- Une déclaration sur l'honneur concernant, d'une part, le chiffre d'affaires global et d'autre part, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère le présent règlement de consultation au cours des trois derniers exercices ;

- Attestation d'assurance justifiant qu'il est assuré, et à jour de ses cotisations, auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable en cas de mise en jeu de sa responsabilité civile et professionnelle, pour toutes les activités inhérentes à l'exercice normal de sa profession telle qu'elle est définie par les textes qui la régissent, et d'exploitation contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peut lui incomber en raison de dommages matériels, immatériels et corporels pouvant être causés à la personne publique ainsi qu'aux tiers pour tout évènement intervenant dans le cadre du service concédé, et notamment du fait du personnel, des collaborateurs ou de ses produits

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - Une liste des références similaires à l'objet de la consultation, de montant et complexité comparable, effectués au cours des trois dernières années, indiquant le chiffre d'affaires du contrat, la durée, la période, la date et le destinataire public.

Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique précisant les coordonnées téléphoniques d'un interlocuteur représentant le donneur d'ordre ; A défaut, le candidat pourra produire tout autre justificatif démontrant son aptitude à exécuter la concession;

- Une note sur les effectifs du candidat et du personnel d'encadrement au cours des trois dernières années ;

III.1.5) Informations sur les concessions réservés

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public

simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 04/03/2024 à 12 h 00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouveaulement :

Il s'agit d'un marché renouvelable.

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Le prochain avis sera publié à partir de la douzième ou quinzième années à compter de la présente consultation.

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires :

Les critères et sous-critères d'analyse des offres sont hiérarchisés par ordre décroissant d'importance comme suit :

Critère 1 : Valeur qualitative de l'offre

Sous-Critère 1.1 : Caractéristiques du mobilier

A Qualité des mobiliers et pertinence des lieux d'implantations

B Esthétisme : Design/ligne- intégration des mobiliers proposés dans l'environnement urbain et cohérence visuelle de l'ensemble des mobiliers

Sous-Critère 1.2 : Caractéristiques de l'exploitation

A Cohérence du calendrier d'installation et de mise en service de l'ensemble des mobiliers - Installation des mobiliers : méthodologie de travaux pour réaliser le déploiement des mobiliers

B Mode opératoire, délais et fréquences des prestations d'entretien et de maintenance

C Prestations de communication municipale sur les mobiliers urbains : mode opératoire

D Mode opératoire de la maintenance du logiciel de gestion des mobiliers urbains d'information digitale - Modalités de formation des utilisateurs du logiciel de gestion

Sous-Critère 1.3 : Moyens humains et matériels affectés à l'exécution de la concession

A Moyens humains et matériels dédiés au suivi de l'exécution du contrat

B Moyens humains et matériels dédiés au nettoyage, à la maintenance préventive et curative des mobiliers urbains

C Moyens humains et matériels dédiés aux prestations de communication communale sur les mobiliers urbains

Critère 2 : Valeur Financière de l'offre

Sous-Critère 2.1 : Valeur de l'offre pour la Commune entendue comme la valeur actualisée de l'ensemble des reversements fixes opérés à son profit sur la durée du contrat - Intéressement de la Commune aux revenus de l'exploitation : cohérence de la formule de reversement proposée et modalités de calcul (assiette, taux)

Sous-Critère 2.2 : Montant des investissements programmés et solidité du plan de financement

Sous-Critère 2.3 : Cohérence de la proposition financière : grilles tarifaires proposées, modalités d'évaluation des coûts d'exploitation

Critère 3 : Valeur Développement durable : Impacts environnementaux sur le cycle de vie des mobiliers urbains d'affichage et des services associés à la concession

Le contrat de concession est conclu pour une période, soit de douze (12) ANS, soit de quinze (15) ANS tant en solution de base qu'en variante obligatoire n° 1. Le descriptif de la solution de base est précisée dans le règlement de consultation et le cahier des charges.

Variante obligatoire n° 1 telle que décrite à l'article 1.2 - B du règlement de consultation : Il est exigé la présentation d'une variante obligatoire sur les mâts porte-affiches, à savoir que le candidat doit présenter une proposition avec des mâts porte-affiches digital. Les prescriptions pour les autres mobiliers sont inchangées par rapport au descriptif de la solution de base de l'article 1.2 - A du présent règlement de consultation;

Le candidat proposera une offre technique et financière, au titre de prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.) pour les prestations d'impression des affiches, relatives à la Communication de la Commune.

La valeur prévisionnelle de la concession est évaluée à 1.357 keuro(s) cumulés sur 12 ans et 1.697 keuro(s) sur 15 ans.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322, F - 95027 Cergy pontoise cedex,
Tél : +33 130173400, courriel : Grefe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, adresse internet : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322, F - 95027 Cergy-pontoise cedex,
Tél : +33 130173400, courriel : Grefe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, adresse internet : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 19 décembre 2023